



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRBUGNO

Séance 8 du juillet 2026

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 23
- En exercice : 23
- Quorum : 12
- Présents à la séance : 17
- Qui ont pris part à la délibération : 20

Date de la convocation : 2 juillet 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **HUIT** du mois de **JUILLET**, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrbugno.

Présents : MM. **ANDREI P. AGOSTINI-SALGE. CASANOVA S. COMTE I. FRANCESCONI M. GUAITELLA-PALMIERI C. GUAITELLA-TUSOLI C. MAGGIOTTI J. MARTINETTI F. NAPPI M. PETRI-GUASCO E. ROSSI M. SAVELLI J.M. SAVELLI M. SIMONI J. VALERY JN. VALLICIONI JF.**

Absents ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire
MINARD Elodie	FRANCESCONI Marie
PUSCEDDO Jeanne ép CALLIER	GUAITELLA-PALMIERI Corinne
RAFFAELLI Odile	VALERY Jean Noël

Absents excusés : **GERIN Joseph. LEONETTI Iris. ROSSI Jean Philippe.**

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **17** conseillers présents, **6** conseillers absents dont **3** ayant donné mandat de vote.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur **MARTINETTI Fabrice**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Les procès-verbaux des séances de **29 avril et 5 juin 2026** sont lus et approuvés à l'unanimité.

Délibération n° de-080726-056

Domaine : 7.5 Subventions

Acquisition d'un lave-vaisselle professionnel et de mobilier pour le groupe scolaire Kalliste – Plan de financement

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le budget communal de l'exercice en cours ;

Considérant qu'il appartient à la commune d'assurer le bon fonctionnement du service public de restauration scolaire ainsi que des établissements scolaires communaux ;

Le lave-vaisselle actuellement utilisé au sein de la cantine du groupe scolaire Kalliste présente des dysfonctionnements récurrents qui perturbent le fonctionnement quotidien du service de restauration scolaire. Malgré plusieurs interventions de maintenance, cet équipement, devenu vétuste, ne permet plus d'assurer un fonctionnement fiable et continu.

Son remplacement apparaît désormais indispensable afin de garantir la continuité du service public, le respect des règles d'hygiène applicables en restauration collective et de meilleures conditions de travail pour les agents affectés à la cantine scolaire.



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance 8 du juillet 2026

Délibération n° de-080726-056 (suite)

Par ailleurs, dans le cadre des travaux d'extension et de réaménagement du groupe scolaire Kalliste, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de mobilier destiné à équiper les nouveaux locaux ainsi que les espaces restaurés.

Ces équipements permettront d'aménager les salles de classe, les espaces pédagogiques et les locaux dédiés à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) avec un mobilier fonctionnel, ergonomique et adapté aux besoins des enfants ainsi qu'aux exigences des équipes éducatives et d'animation.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **33 947,48 € HT**.

Afin de permettre la réalisation de ces acquisitions, il est proposé de solliciter le concours financier de la Collectivité de Corse, au titre du fonds Scola, ainsi que de l'État, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES H.T.	RECETTES H.T.
33 947.48 € H.T	CDC (50%) : 16 973.74 €
	ETAT (30%) : 10 184.24 €
	AUTOFINANCEMENT : 6 789.50 € H.T (20% + avance TVA)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/ **Approuve** l'opération ainsi que le plan de financement ci-dessous exposé :

DEPENSES H.T.	RECETTES H.T.
33 947.48 € H.T	CDC (50%) : 16 973.74 €
	ETAT (30%) : 10 184.24 €
	AUTOFINANCEMENT : 6 789.50 € H.T (20% + avance TVA)

2/ **Dit** que ce programme de travaux est prévu au BP 2026.

3/ **Sollicite** une subvention de la Collectivité de Corse dans le cadre du Fonds Scola, ainsi que l'Etat.

4/ **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette opération.

5/ **Charge** le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire , Michel ROSSI

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le

Et notification ou publication du

Le Maire,



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site de la Mairie : www.pietrabugno.com.

Accusé de réception en préfecture
02B-212003537-20260708-de-080726-056-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026